

# *Règlement du jeu*

## **« TOUS SUPPORTERS AVEC AURORE »**

### **L'ANGLETERRE, ÇA VOUS DIT ?**

#### **Article 1 : Sociétés organisatrices**

Sous la marque Aurore et par l'intermédiaire de son agence de communication Cosmic Communication (6, rue Royale – 75008 Paris), BNP Paribas Personal Finance (S.A. au capital de 475 441 827 € - siège social : 1, boulevard Haussmann - 75318 Paris Cedex 09 - 542 097 902 RCS Paris), et les sociétés émettrices concessionnaires de la carte Aurore (ci-après ensemble « les Sociétés Organisatrices ») organisent sur le site Internet [www.aurore.com](http://www.aurore.com), du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2015 (inclus), un jeu gratuit sans obligation d'achat dénommé « *L'Angleterre, ça vous dit ?* » (ci-après le « Jeu »).

#### **Article 2 : Conditions de participation au Jeu**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine (Corse comprise), titulaire d'une carte de crédit comportant le logo Aurore (ci-après « Carte Aurore ») délivrée avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et en cours de validité au moment de la participation au Jeu.

Sont exclus de la participation au Jeu les salariés des Sociétés Organisatrices, de l'agence Cosmic Communication, de la SCP Garnier-Demay, Huissiers de Justice, ainsi que les membres de leur famille (personnes résidant dans le même foyer).

Chaque Carte Aurore ne donne droit qu'à une participation au Jeu.

Ce Jeu ne revêt aucun caractère obligatoire. Le défaut de participation n'entraîne aucune conséquence à l'égard des personnes admises à y participer.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve et le respect du présent règlement dans son intégralité.

Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation.

#### **Article 3 : Modalités de participation au Jeu**

Le Jeu « Tous supporters avec Aurore – L'Angleterre, ça vous dit ? » consiste en un jeu en ligne à « Instants Gagnants » et un tirage au sort, accessible sur le site [www.aurore.com](http://www.aurore.com).

Le participant peut gagner les cadeaux mis en jeu (définis à l'article 4) selon les modalités ci-dessous.

Pour participer au Jeu, le titulaire de la carte Aurore doit, au préalable, se procurer une carte à gratter dans un magasin partenaire Aurore participant au Jeu (cf. liste complète sur [www.aurore.com](http://www.aurore.com)), entre le 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2015 (inclus), puis se rendre sur le site [www.aurore.com](http://www.aurore.com) et accepter le présent règlement en cochant la case « J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte les conditions ».

##### **3.1 « Instants Gagnants »**

Il suffit au participant de se connecter sur le site [www.aurore.com](http://www.aurore.com), rubrique « Grand Jeu Aurore », jusqu'au 15 octobre 2015 (inclus), de se rendre sur la page dédiée au Jeu, de saisir le code inscrit sur la carte à gratter et de renseigner le numéro complet de sa Carte Aurore ainsi que son adresse e-mail.

Le participant pourra également, s'il le souhaite, renseigner son adresse postale afin de recevoir son éventuel gain à une autre adresse postale que celle enregistrée dans le cadre de l'exécution de son contrat de crédit.

Les gagnants sont désignés parmi les participants en fonction du jour et de l'heure de leur connexion sur le site [www.aurore.com](http://www.aurore.com). Chaque dotation unitaire correspond à un Instant Gagnant.

Est appelé « Instant Gagnant» le jour et l'horaire (heure, minute du serveur en France) prédéfinis qui déclenchent l'attribution de la dotation. Les Instants Gagnants du Jeu sont ouverts : est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'Instant Gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Jeu) ou, si personne ne joue à ce moment, qui joue le premier après cet Instant Gagnant.

Dans le cadre du Jeu, 507 (cinq cent sept) Instants Gagnants ont été mis en place de façon totalement aléatoire sur toute la période de validité du Jeu. Seules les dates, heures, minutes et secondes du serveur du Jeu feront foi.

Les participants savent immédiatement s'ils ont gagné par l'affichage automatique d'un message sur la page du Jeu.

Les lots décrits dans l'article 4 du présent règlement seront attribués dans l'ordre chronologique de gain des « Instants Gagnants ».

### **3.2 Le tirage au sort**

Tout participant s'étant inscrit au Jeu, qu'il soit gagnant ou perdant, devient éligible au tirage au sort final pour tenter de remporter l'une des dotations décrites à l'article 4.2 du règlement.

### **3.3 Modalités du tirage au sort**

Le tirage au sort aura lieu au cours des deux semaines suivant la clôture du Jeu (entre le 16 et 31 octobre 2015 inclus).

Maître DEMAY, Huissier de Justice à Paris, effectuera le tirage au sort parmi les participants. Le tirage au sort désignera l'unique gagnant.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par le numéro de sa Carte Aurore. En cas de contestation, seule cette donnée fait foi.

Dans l'hypothèse où la participation d'un gagnant serait nulle, c'est-à-dire ne répondrait pas aux conditions de validité énoncées à l'article 2 ci-dessus, il sera procédé immédiatement au tirage d'un nouveau gagnant, et ce jusqu'à ce que soit désigné un gagnant dont la participation est conforme au présent règlement.

Maître DEMAY remettra une copie du procès-verbal du tirage au sort aux Sociétés Organisatrices du Jeu.

## **Article 4 : Dotations du Jeu**

### **4.1 Dotations des « Instants Gagnants »**

Les « Instants Gagnants » sont dotés de 507 (cinq cent sept) lots.

- 2 (deux) week-ends à Londres de 4 (quatre) jours/3 (trois) nuits, pour 2 (deux) personnes, d'une valeur unitaire de 580 € TTC (cinq cent quatre-vingt euros), dont le programme est le suivant : voyage à Londres & visite du Royal Londres comprenant l'aller-retour en Eurostar en classe Standard (classe premier disponible en supplément), 3 (trois) nuits dans l'hôtel de votre choix (parmi une liste de 8 hôtels de standing 3-4 étoiles) en formule petit-déjeuner.

Est inclus une visite panoramique « So Royal », d'une heure trente avec un guide francophone (visite quotidienne) pour découvrir l'architecture des lieux symboliques de la monarchie anglaise. De Westminster à Buckingham en passant par les parcs royaux, vous pourrez ainsi tout savoir sur l'histoire royale de Londres et admirer les plus beaux monuments de la capitale.

- 5 (cinq) cartes cadeaux Aurore d'une valeur unitaire de 100 € (cent euros), valables jusqu'au 29 février 2016 (inclus) dans tous les magasins acceptant la carte Aurore et utilisables en plusieurs fois.

- 500 (cinq cents) cartes cadeaux Aurore d'une valeur unitaire de 15 € (quinze euros), valables jusqu'au 29 février 2016 (inclus) dans tous les magasins acceptant la carte Aurore et utilisables en plusieurs fois.

Il ne sera admis aucune demande d'échange de ces lots, notamment contre des espèces, d'autres biens ou services. De même, ces lots ne pourront pas faire l'objet d'un rendu de monnaie, ni de demande de compensation, en particulier sur des sommes dues par les gagnants aux Sociétés Organisatrices.

Les lots qui n'auraient pas été gagnés faute d'un nombre suffisant de participants seront purement et simplement retirés du Jeu.

#### **4.2 Dotation du « tirage au sort »**

Le tirage au sort est doté de 1 (un) lot : Un voyage en Angleterre de 8 (huit) jours / 7 (sept) nuits pour 2 (deux) personnes d'une valeur de 3 586,85 TTC (trois mille cinq cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-cinq centimes), dont le programme est le suivant :

JOUR 1 : Transport - PARIS - LONDRES - S.N.C.F. Trajet en Eurostar - première classe.  
Horaires à confirmer.

Arrivée à Londres, location de voiture Avis Catégorie B, manuelle, A/C = RENAULT CLIO ou similaire, 5 places, à récupérer et à rendre à la Gare de St Pancras, GPS inclus.

La location comprend :

- Le kilométrage illimité.
- Les taxes locales
- L'assurance CDW : elle couvre la réparation des dommages causés au véhicule (hors franchise) lors d'un accident autre que vol ou tentative de vol.
- L'assurance TP : elle couvre le vol de tout ou partie du véhicule (hors franchise).
- Frais de prise et/ou restitution à l'aéroport
- Les frais de restitution du véhicule dans une ville différente de celle de livraison.
- La road tax et/ou taxe d'immatriculation

La location ne comprend pas (frais / suppléments à régler sur place) :

- Le carburant
- L'option conducteur additionnel (12,76 £ / jour, plafonné à 10 jours)
- Le supplément jeune conducteur de moins de 25 ans (45,24 £ / jour, plafonné à 10 jours)
- Le siège bébé ou rehausseur (11,60 £ / jour de location et par siège, plafonné à 7 jours).

Selon la législation au Royaume-Uni, un rehausseur est nécessaire pour les enfants de moins de 12 ans ou de moins de 135 cm.

- Le wifi dans la voiture (Mobile Wi-Fi), en option (9,86 £ par jour, non plafonné. Service en demande, disponible à certaines stations et pour les véhicules restitués dans la station d'origine uniquement).

JOUR 1-2 : visite de la ville d'Oxford. Séjour à l'hôtel MERCURE OXFORD EASTGATE HOTEL - 1 (une) nuit - 1 (une) Classic Room - Double incluant le petit-déjeuner.

JOURS 2-3 : Destination Cheltenham. Séjour à l'hôtel CHELTENHAM - COWLEY MANOR - 1 (une) nuit - 1 (une) Better Room - Double incluant le petit-déjeuner

Jour 3-4-5 : Destination la ville de Bath. Séjour à l'hôtel MGALLERY FRANCIS HOTEL BATH – 2 (deux) nuits - 1 (une) Standard Room - Double incluant le petit-déjeuner.

JOURS 5-6 : Destination Salisbury. Séjour à l'hôtel SALISBURY WHITE HART HOTEL – 1 (une) nuit - 1 (une) Standard room (Double) – incluant le petit-déjeuner

JOURS 6-7-8 : destination Londres. Séjour à l'hôtel INDIGO LONDON KENSINGTON HOTEL - 2 (deux) nuits- 1(une) Superior room – Double, incluant le petit-déjeuner.

Le séjour à Londres inclut un service conciergerie, une « London Travelcard » de 3 (trois) jours, pour chacune des deux personnes, permettant un accès illimité à tout le réseau de transports en commun en zone 1 et 2 (métro, bus, tramway et train), ainsi qu'un Original Tour - Billet "Hop-on & Hop-off", pour chacune des deux personnes. Ce billet permet de découvrir les sites incontournables de Londres à travers 3 itinéraires thématiques (*The Original Tour - The City Sightseeing Tour - The Museum Tour*), en empruntant un bus dont les arrêts correspondent aux sites touristiques. Il permet de monter et descendre à chaque arrêt, pour une durée illimitée, sur l'ensemble de l'itinéraire choisi. Ce billet valable 24 heures inclut également l'accès à une croisière sur la Tamise au départ de Westminster Pier à proximité de Big Ben ou de Tower Pier, près de la Tour de Londres. Les droits d'entrée aux différents sites de l'itinéraire choisi ne sont pas inclus dans le billet et sont à régler sur place.

JOUR 8 : retour à Paris par l'Eurostar – Première classe. Horaires à confirmer.

Il ne sera admise aucune demande d'échange de ce lot, notamment contre des espèces, d'autres biens ou services. De même, ce lot ne pourra pas faire l'objet d'un rendu de monnaie, ni de demande de compensation, en particulier sur des sommes dues par les gagnants aux Sociétés Organisatrices.

#### **Article 5 : Remise des lots**

Les cartes cadeaux seront envoyées aux gagnants par voie postale dans un délai de 4 semaines après la participation, à l'adresse enregistrée auprès des Sociétés Organisatrices dans le cadre de leurs relations contractuelles, ou à l'adresse postale renseignée lors de la participation au Jeu.

Le gagnant du tirage au sort sera averti par message électronique à l'adresse renseignée lors de la participation au Jeu la semaine suivant le tirage au sort. Le lot sera remis en mains propres. Lieu à définir entre la Société Organisatrice et le gagnant du tirage au sort. La date de validité du voyage est d'un an à partir du 1er novembre 2015, et soit jusqu'au 30 octobre 2016. Sont exclues toutes les périodes de vacances scolaires et les événements spéciaux

Il est rappelé qu'un participant est identifié par le numéro de sa Carte Aurore qu'il aura lui-même saisi lors de sa participation sur le site Internet.  
En cas de contestations, seules ces données font foi.

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toutes indications d'identité ou d'adresses erronées entraînent automatiquement l'élimination du participant.

### **Article 6 : Responsabilité**

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'événements indépendants de leur volonté, elles étaient amenées à suspendre ou annuler le Jeu, à l'écourter, à le proroger ou à modifier la dotation, et ne sauraient engager leur responsabilité de ce fait.

Dans ces diverses hypothèses, une information sera communiquée par tout moyen au choix des Sociétés Organisatrices et le présent règlement sera modifié en conséquence.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables du négoce du lot par son gagnant.

Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu.

Elles ne sauraient être tenues responsables de l'encombrement du réseau Internet ou de son dysfonctionnement, ni de la qualité de l'équipement des internautes et/ou de leur mode d'accès à Internet, qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, leur responsabilité ne pourra être engagée si les participations ne sont pas enregistrées, sont incomplètes ou impossibles à vérifier.

### **Article 7 : Dépôt du règlement**

Le règlement complet du Jeu est déposé auprès de la SCP Garnier-Demay, Huissiers de Justice - 6 bis, rue du 4 Septembre - 75002 Paris.

Il est accessible auprès de l'huissier dépositaire, ainsi que sur le site [www.aurore.com](http://www.aurore.com).

Le règlement du Jeu est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : « Cosmic Communication - Jeu Aurore - 6, rue Royale - 75008 Paris ».

Une seule demande par personne sera acceptée pendant toute la durée du Jeu, définie à l'article 1 du présent règlement.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur en France pour un courrier de 20 g, sur simple demande du participant, au plus tard le 30/10/2015 par chèque ou par virement sur son compte bancaire, au choix des Sociétés Organisatrices. A cette fin, la demande devra être accompagnée d'un relevé d'identité bancaire du participant faisant la demande.

Le Jeu pourra être annoncé, au gré des Sociétés Organisatrices, sur différents supports publicitaires qui pourront comporter soit des extraits, soit des résumés du règlement. La SCP Garnier-Demay, Huissiers de Justice, sera également dépositaire de l'ensemble des documents publicitaires annonçant le Jeu.

### **Article 8 : Frais et remboursement**

Les participants qui accèdent au Site, en vue de l'inscription au Jeu, à partir d'un modem ou au moyen d'une ligne téléphonique fixe ou mobile avec une facturation au prorata du temps de connexion, peuvent obtenir le remboursement des frais de connexion pour leur inscription sur la base forfaitaire maximum de 10 minutes de connexion (temps moyen nécessaire pour s'inscrire au présent Jeu), auquel s'ajoutent les frais de timbre de la demande de remboursement, sur la base du tarif lent en vigueur en France pour un courrier de 20 g.

Les accès Internet au Site effectués sur une base gratuite ou forfaitaire (câble, ADSL, liaison spécialisée...) ne feront l'objet d'aucun remboursement, ceux-ci n'entraînant aucun frais supplémentaire pour le participant pour se connecter au Site et participer au Jeu.

Toute demande de remboursement du participant devra être envoyée le 30 octobre 2015 au plus tard, le cachet de la Poste faisant foi, et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivantes :

- Son nom, prénom, son adresse postale ;
- Une photocopie de sa carte d'identité ;
- La date et l'heure de sa participation ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être les mêmes que ceux mentionnés sur la facture de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Les date et heure de connexion correspondant à la participation au Jeu doivent être clairement soulignées ou surlignées par le participant.

Toute demande de remboursement se fera exclusivement par courrier adressé à l'adresse suivante : « Cosmic Communication - Jeu Aurore - 6, rue Royale - 75008 Paris ».

Le remboursement sera effectué par chèque ou par virement bancaire, au choix des Sociétés Organisatrices, dans les 60 (soixante) jours suivant la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande.

Toute demande incomplète, illisible, raturée, insuffisamment affranchie, envoyée à une mauvaise adresse ou hors délai (le cachet de la Poste faisant foi), erronée ou manifestement frauduleuse sera considérée comme nulle.

Notamment, aucune demande de remboursement par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Aucune réclamation ne pourra être acceptée.

En outre, les Sociétés Organisatrices ne seront tenues à aucun remboursement si la participation au Jeu est nulle, conformément au présent règlement.

### **Article 9 : Informatique et Libertés**

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, il est précisé que les informations collectées auprès des participants sont obligatoires pour la participation au Jeu. Les personnes physiques et morales destinataires des informations résultant de la participation au Jeu sont uniquement les Sociétés Organisatrices, la SCP Garnier-Demay,

Huissiers de Justice, ainsi que toute personne physique ou morale ayant contribué à l'organisation de la présente opération, à quelque titre que ce soit.

Les Sociétés Organisatrices peuvent utiliser, en tant que responsable de traitement, les informations communiquées dans le cadre de la participation au Jeu à des fins de vérification telles que prévues dans le présent règlement et dans le cadre de leurs actions commerciales.

Les Sociétés Organisatrices s'engagent, chacune en ce qui la concerne, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment empêcher qu'elles soient communiquées à des tiers non autorisés.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sans frais, en écrivant à BNP Paribas Personal Finance, Service consommateur – 95908 Cergy Pontoise Cedex 09.

### **Article 10 : Litiges**

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'efforceront à former un recours amiable et gracieux auprès des Sociétés Organisatrices, à l'adresse suivante « Cosmic Communication - Jeu Aurore - 6, rue Royale (75008) Paris ».

Le Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de BNP Paribas Personal Finance, sauf dispositions d'ordre public contraires.

### **Article 11 : Acceptation du règlement**

Le fait de cocher la case « J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte les conditions » sur la page Internet du Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière par le participant du présent règlement.





Extraits de règlement « Tous supporters avec Aurore »  
organisé du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2015 sur Internet

« Tous supporters avec Aurore – L'Angleterre, ça vous dit ? » est un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu »), organisé par BNP Paribas Personal Finance (S.A. au capital de 475 441 827 € - siège social : 1, boulevard Haussmann - 75318 Paris Cedex 09 - 542 097 902 RCS Paris), et les sociétés émettrices concessionnaires de la Carte Aurore (ci-après ensemble les « Sociétés Organisatrices »), du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2015 (inclus), ouvert à tout titulaire d'une carte de crédit comportant le logo Aurore (ci-après « Carte Aurore »), délivrée avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015 en cours de validité au moment de la participation au Jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise). Chaque Carte Aurore ne donne droit qu'à une participation au Jeu. Sont exclus du Jeu les salariés des Sociétés Organisatrices, de l'agence Cosmic Communication, de la SCP Garnier-Demay, Huissiers de Justice ainsi que les membres de leur famille. Règlement complet déposé à la SCP Garnier-Demay, Huissiers de Justice à Paris, 6 bis, rue du 4 Septembre - 75002 Paris. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse du Jeu : Cosmic Communication - Grand Jeu Aurore - 6, rue Royale - 75008 Paris. Remboursement des frais de participation au Jeu sur demande écrite envoyée à l'adresse du Jeu au plus tard le 30 octobre 2015 (le cachet de la Poste faisant foi), accompagnée d'un RIB. Les demandes incomplètes seront considérées comme nulles.

Le Jeu consiste en un jeu en ligne à « Instants Gagnants » et un tirage au sort. Pour participer, le titulaire de la Carte Aurore doit se procurer une carte à gratter dans un magasin partenaire Aurore participant au Jeu (liste complète sur [www.aurore.com](http://www.aurore.com)), se connecter sur [www.aurore.com](http://www.aurore.com), rubrique « Grand Jeu Aurore », accepter le règlement et saisir le code inscrit sur la carte à gratter, le numéro complet de sa Carte Aurore et son adresse e-mail. Les gagnants seront désignés selon le principe des « Instants Gagnants » ouverts (en fonction du jour et de l'heure de leur participation sur le site). Le participant découvre immédiatement s'il a gagné par l'affichage automatique d'un message sur la page du Jeu. Tout participant s'étant inscrit au Jeu, qu'il soit gagnant ou perdant, devient éligible au tirage au sort final pour tenter de remporter la dotation.

Présentation des lots : 1/ « Instants Gagnants », 507 (cinq cent sept) lots : 2 (deux) week-ends à Londres pour 2 (deux) personnes d'une valeur unitaire de 580 € TTC (cinq cent quatre-vingt euros), 5 (cinq) cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 100 € (cent euros) et 500 (cinq cents) cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 15 € (quinze euros). 2/ Tirage au sort, 1 (un) lot : un voyage de 8 (huit) jours / 7 (sept) nuits en Angleterre pour 2 (deux) personnes d'une valeur de 3 586,85 € TTC (trois mille cinq cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-cinq centimes).

Les informations communiquées sont obligatoires pour la participation au jeu. A défaut, votre participation sera annulée. Ces informations sont destinées aux Sociétés Organisatrices, en leur qualité de responsable de traitement, et aux tiers mentionnés dans le règlement du jeu.

Les participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification et d'opposition, sans frais, à l'utilisation des informations les concernant à des fins de prospection commerciale auprès de BNP Paribas Personal Finance, Service consommateur – 95908 Cergy Pontoise Cedex 09.